

Améliorer l'interconnaissance, la coopération et la coordination des acteurs autour des parcours de santé – Santé Mentale

Fiche action 5

Prévenir les ruptures de parcours en Santé Mentale

Responsables de l'action	Elu(s) référent(s) du CLS Etablissement Public de Santé Mentale Georges Daumezon
Secteur géographique	Le territoire des 6 communautés de communes Communauté de communes des Terres du Val de Loire Communauté de communes de la Beauce Loirétaine Communauté de communes des Portes Sologne Communauté de communes du Val de Sully Communauté de communes des Loges Communauté de communes de la Forêt
Public cible	Les professionnels du secteur sanitaire, médico-social et social, les élus, les associations d'usagers, les services à domicile. Les acteurs sociaux, médico-sociaux et culturels, les usagers, les aidants et tous les acteurs locaux concernés (bailleurs, éducation, justice, police...)
Contexte	<p>Les CLSM ont une fonction de coordination qui permet de décloisonner les différents services et institutions, de renforcer l'ancrage territorial et de conforter la politique du secteur psychiatrique.</p> <p>Un CLSM est un lieu de concertation et de coordination entre les élus locaux d'un territoire, le secteur psychiatrique.</p> <p>Un suivi des patients en secteur libéral est très complexe en raison du faible nombre de psychiatres (4 sur le territoire). Le coût inhérent à une prise en charge par un psychologue (61 sur le territoire) ne permet pas à toute la population d'y avoir recours.</p> <p>En conséquence :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des délais d'attente importants pour accéder au CMP et CMPP - une demande de soins croissant pour les jeunes et les adolescents - un manque de places dans les FAM – MAS pour accueillir les personnes en situation de handicap vieillissantes - une offre de prise en charge gérontopsychiatrique insuffisante, nécessitant la création d'une équipe mobile
Liens avec les politiques de Santé Publique, les initiatives régionales et départementales	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Projet Régional de Santé 2^{ème} génération (ARS Centre Val de Loire) 2018-2022 « Santé Mentale - Objectif opérationnel 50 « Organiser la continuité du parcours de santé des personnes souffrant de troubles psychiques, par la coordination étroite entre les différents acteurs concernés » ▪ Les projets territoriaux de santé mentale (PTSM)

Objectifs généraux	Favoriser une culture commune et une complémentarité des acteurs pour mettre en place un Conseil Local de Santé Mentale (CLSM)
Objectifs spécifiques Descriptif de l'action	<ol style="list-style-type: none"> 1) favoriser le retour d'expérience autour des parcours d'utilisateurs ou de patients (dans l'attente de la mise en place du CLSM) <ul style="list-style-type: none"> - identifier les situations qui dysfonctionnent et proposer des actions d'amélioration pour limiter leur reconduite 2) Faciliter la gestion des situations d'urgence pour les élus <ul style="list-style-type: none"> - créer un guide des ressources et conduites à tenir en cas d'urgence dans la trousse de garde par exemple 3) Préparer la mise en place d'un CLSM <ul style="list-style-type: none"> - sensibiliser et informer les élus de l'intérêt d'un CLSM - former les instances de gouvernance : COPIL, commissions - mettre en réseau des divers acteurs afin d'identifier les missions de chacun 4) Mettre en place le CLSM <ul style="list-style-type: none"> - favoriser les échanges pluridisciplinaires - partager les expériences lors des commissions
Partenaires	Les élus locaux, les professionnels du secteur de la psychiatrie (EPSM G.Daumezon, Clinique Belle Allée à Chaingy), les professionnels de santé libéraux (médecins généralistes, IDE, psychologues...), les acteurs sociaux et médico-sociaux, les bailleurs sociaux, la gendarmerie, la police, l'Education Nationale, les établissements culturels (musées, bibliothèques...), les établissements sportifs, les associations d'utilisateurs (UNAFAM), la FRAPS, l'APLEAT, la CPAM, les Maisons Du Département...
Sources de financement potentielles	Le Conseil Régional L'Etat L'Europe L'ARS
Calendrier prévisionnel	2018-2021
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le nombre de sessions d'informations aux élus ▪ Le nombre d'élus adhérents au projet CLSM ▪ La constitution effective d'une gouvernance ▪ La pluridisciplinarité des acteurs qui prennent part au CLSM ▪ Le nombre de réunions sur les retours d'expérience des situations complexes

Points de vigilance	<ul style="list-style-type: none">▪ La multiplicité des acteurs susceptibles d'intervenir dans ce secteur (milieu ordinaire, champ politique et secteur de la santé) engendre une difficulté de garantir une coordination intersectorielle complète▪ Le morcellement et le nombre des communes▪ Le financement de la coordination d'un CLSM
Levier d'action	La constitution d'un premier CLSM dans le Loiret sur le territoire Orléans Métropole